

## DE NOUVELLES ACTIONS PROPOSEES PAR LE CCAS

Depuis le 23 avril, un **transport** est proposé à toute personne qui souhaite se rendre au **marché d'Auray** le lundi matin et ce jusqu'au 1er juillet.

Le coût du trajet est de 2 € aller/retour. Le départ se fait en face de la mairie à 9 h 30 pour un retour sur Belz à 12 h.

Le Conseil d'Administration a également validé une action en faveur cette fois des familles domiciliées à BELZ : **une sortie au parc d'attractions « le petit délire »** à Ploemel, ouverte aux parents et jeunes enfants, sans conditions de ressources le samedi 18 mai. Une participation de 2 € sera demandée par personne.

Inscription auprès de Judy ADAM en mairie jusqu'au 15 mai dernier délai. Nombre de places limité à 150.

Autre action que le CCAS a décidé de mettre en place en 2019 : **l'aide au financement du permis de conduire**. Le CCAS y consacre une enveloppe de 3 200 €.

Le permis de conduire constitue pour le public jeune, un atout incontestable pour leur autonomie et pour accéder à l'emploi ou la formation. Son coût nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes à leur premier permis de conduire, il est proposé d'échanger sur la mise en place du dispositif «la bourse au permis de conduire» qui pourrait entrer en vigueur à la rentrée 2019.

Le principe : l'attribution d'une bourse à quelques jeunes (2 ou 3) selon des modalités techniques et financières prévues dans un règlement.

En contrepartie de l'attribution de cette bourse, le jeune s'engage à effectuer une mission d'engagement citoyen volontaire au sein d'un service communal et à signer une charte d'engagement avec la collectivité.

Les conditions d'éligibilité : avoir entre 18 et 25 ans (au jour du dépôt de sa candidature) / Etre lycéen, étudiant, apprenti, volontaire de service civique, demandeur d'emploi, en création d'entreprise, en formation, inscrit à la mission locale /Résider à BELZ / Passer le permis de conduire pour la première fois et ne pas être déjà inscrit dans une formation au permis de conduire / Avoir un projet professionnel, une motivation dans lesquels s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire.

Le dossier de candidature est à retirer au CCAS auprès de Judy ADAM jusqu'au 31 mai. Les candidats seront auditionnés courant juin.

La bourse sera attribuée selon trois critères : la motivation du candidat portant à la fois sur son envie d'être utile à la collectivité et son envie d'obtenir son permis / Les ressources du candidat (personnelles ou celles de ses parents/ou foyer fiscal de rattachement) /Le projet d'insertion prenant en compte le projet professionnel et le parcours du candidat, l'appréciation de sa situation sociale ainsi que la nécessité d'obtention du permis B.

Jacquette LUCAS, vice-Présidente du CCAS et maire adjoint en charge de l'action sociale

PETRA NEUE E BRO BELZ ?

Quoi de neuf à BELZ ?



Site : [www.mairie-belz.fr](http://www.mairie-belz.fr)  
courriel : [info@mairie-belz.fr](mailto:info@mairie-belz.fr)

tél. : 02 97 55 33 13

Avril 2019- n°31

Petit journal d'informations communales

## UNE ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE Rue des Sports

Le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère rue des Sports, après le SUPER U et jusqu'aux 4 Chemins, secteur représentant environ 12 hectares. De quoi s'agit-il précisément ?

Dans le PLU de 2014, ce secteur, divisé en 4 sous-secteurs, est destiné à accueillir :

- les futurs équipements sportifs et de loisirs au plus près du bourg, des écoles et du centre de loisirs. La salle polyvalente, aujourd'hui vétuste, ne répond plus aux besoins associatifs
- de nouveaux quartiers d'habitat avec la volonté de trouver les leviers d'action qui permettront d'accueillir des jeunes ménages.
- des espaces publics qualitatifs, avec la préservation d'une coulée verte, une route départementale sécurisée notamment pour les déplacements doux

Enfin, un des secteurs concerné par cette étude correspond aux terrains de foot et vestiaires. L'étude devra préciser s'il est possible de conforter et de réhabiliter ce secteur ou s'il est préférable de tout déplacer.

Cette étude se déroulera sur plusieurs mois jusqu'à cette fin 2019 et sur trois phases :

- Phase 1 : diagnostic, enjeux et étude des besoins
- Phase 2 : étude de scénarii et pré-programmation
- Phase 3 : définition du plan guide et programmation.

Un bureau d'études pluridisciplinaires, le cabinet METIVIER a été retenu pour accompagner la commune. J'ai souhaité, avec mon équipe municipale une concertation la plus large possible. Comment se traduira-telle ?

Elle comportera plusieurs volets :

Tout d'abord, avec les associations locales, usagers réguliers de nos installations et qui ont des besoins spécifiques mais également avec la population dans son ensemble.

.../....

# UNE ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

## Rue des Sports (suite)

**Les 17 et 18 mai** : le cabinet Métivier, sera en résidence sur notre commune en centre bourg près de la longère, mais aussi à la lande près de la salle polyvalente, sur les lieux même de la réflexion, de façon à susciter les échanges directs, personnels et informels avec la population.

L'enjeu de cette résidence est de s'intégrer dans le quotidien des habitants pour appréhender et comprendre les usages des espaces.

**Le samedi 18 à partir de 10 h et pour 1 h 30 environ** : une déambulation aura lieu sur le secteur de l'étude pour là encore écouter, échanger avec la population sur la problématique des équipements, les déplacements, le paysage, l'habitat...

Un autre volet tout aussi important de la concertation : des ateliers thématiques, au nombre de trois :

- la problématique des équipements sportifs,
- Les nouvelles formes d'habiter
- L'environnement, la biodiversité et le paysage

Tout au long de ces huit à neuf mois d'étude, des réunions publiques auront lieu, plus particulièrement en phase 2 (présentation de scénarii et pré-programmation) et phase 3 (définition du plan guide et programmation).

Ce dossier est complexe, engagera la commune pour plusieurs années, les enjeux sont importants, l'analyse des besoins et une programmation des réalisations réaliste et raisonnable sont essentielles.

La population belzoise s'accroît, nous devons nous doter de nouveaux équipements qui répondent aux besoins actuels, aux normes de sécurité en vigueur. Nous devons préserver un cadre de vie agréable dans de nouveaux quartiers d'habitat, développer les déplacements doux.

Nous devons également agir pour garantir un parcours résidentiel aux jeunes ménages. Nos communes littorales sont toutes confrontées à la problématique de la pression foncière. Nous n'y arriverons pas seuls, mais avec l'action conjuguée de la communauté de communes, de toutes les instances publiques, nous pourrons favoriser l'accueil de jeunes ménages et éviter ainsi la fermeture de nouvelles classes dans nos écoles.

Le Maire, Bruno GOASMAT

## ELECTIONS EUROPEENNES

Elles se dérouleront le dimanche 26 mai de 8 h à 18 h.

Chaque électeur va recevoir une nouvelle carte électorale au plus tard à la mi-mai. Toute personne ne recevant pas sa carte à cette date ou une carte comportant une erreur est invitée à contacter le service élections en mairie.

Quelques rappels :

- obligation de présenter une pièce d'identité pour voter
- La procuration se fait auprès de la gendarmerie

Pour vérifier son inscription sur la liste électorale : [service-public.fr](http://service-public.fr)

## DISTRIBUTION FLEURS

Le service espaces verts va très bientôt procéder aux plantations des fleurs annuelles. En amont, les plantes annuelles, pensées, primevères, myosotis et paquerettes vont être déplantées des parterres.

Chaque année, ces fleurs étaient jetées alors même qu'elles peuvent être récupérées pour une nouvelle floraison l'année suivante. C'est l'objet de cette distribution de plants qui aura lieu au service technique le **samedi 18 mai entre 10 h 30 et 12 h**. Toute personne intéressée pour récupérer des plants gratuitement est invitée à se présenter ce jour là au service technique.

Rédaction : Commission communication  
Nombre d'exemplaires : 1 500

## LES INVESTISSEMENTS 2019

Le budget 2019 vient d'être voté ce 5 avril. Les investissements majeurs sont les suivants :

- Programme de voirie : les rues du Haut Kergo, er Braden, de Kerlourdes, Kerguerhan, les villages de Bodéac, de Kerdonnerch, le Villionnec et enfin, une petite portion de voie à Kernours.
- L'enveloppe financière consacrée à ces réfections de voirie est de 403 000 €.

Autres investissements:

- Un sanitaire public à la pointe du Perche (20 000 €) ainsi que de nouveaux jeux (7 000 €)
- Le remplacement des menuiseries extérieures à l'école élémentaire PJ Hélias (3ème et dernière tranche) pour 20 000 €.
- La réfection complète de deux salles de classes (plafonds, luminaires, sols, peintures) pour 12 000 €
- l'installation de dispositifs acoustiques dans la cantine scolaire pour 10 000 €
- L'achat d'un tracteur et broyeur pour le service technique pour 45 000 €
- La création d'un nouveau colombarium dans le cimetière, l'actuel étant complet, pour 15 000 €

S'y rajoutent des budgets annuels de réfection du réseau d'eaux pluviales, de l'éclairage public

Enfin, la commune va investir dans les prochaines semaines dans des ilots de rétrécissement de chaussée qui seront installés pour test rue de l'Océan à Kerdonnerch et rue de Kérentrech.